

Groupe de travail 3 :  
La reconnaissance et valorisation de l'engagement bénévole et volontaire

Distinguer la situation des dirigeants associatifs de celle des bénévoles et volontaires

**1) Développer la formation des bénévoles**

Il est primordial de développer la formation des bénévoles. A ce titre, la réforme du CDVA (financements, souplesse, gestion et évaluation) en cours de réflexion est fondamentale, pour répondre à l'ensemble des problématiques de la formation des bénévoles, y comprise des dirigeants. Cette refondation doit être examinée dans le cadre de la CVA.

S'agissant de l'accessibilité des financements de la formation professionnelle (OPCA), un amendement (déposé par Mme MARLAND- MILITELLO) au projet de loi de réforme de la formation professionnelle soutenu par le gouvernement a été adopté. Cela ouvre de nouvelles perspectives pour les associations.

Rendre obligatoire la formation en particulier pour les dirigeants associatifs (capacité à contractualiser, professionnalisation..) ?

**2) Reconnaître et faciliter le bénévolat**

Réaliser un état des lieux des différents outils existants qui permettent de tracer le parcours du bénévole au sein d'une l'association.

Tenir compte des différents âges de la vie

Distinguer le bénévolat et l'engagement volontaire

Clarifier l'utilisation faite des différents outils existant (passeport bénévole, livret d'épargne civique, portfolio, articulation livret de compétence...)

Regarder les expériences européennes : repérer les bonnes pratiques, voir le certificat de compétence mis en place en Grande-Bretagne

Identifier les compétences non formelles ainsi acquises

En ne valorisant pas cette formation non formelle, le système actuel, limité à la seule prise en compte de la formation initiale et de l'expérience professionnelle occulte une part déterminante des compétences et des profils des jeunes.

Question de la certification interne de l'association

Question également de la « sélection » des bénévoles (motivations, formation...)

### **3) Valoriser l'engagement associatif**

Un investissement en temps et en responsabilité à valoriser.

Cet investissement en temps et en responsabilité doit être valorisé de diverses manières à explorer (recensement, faisabilité, simplicité) telles que :

- la validation des cursus non formels organisés par les associations donnant droit à VAE (simplification)
- à des crédits ECTS pour les étudiants ;
- des crédits de formation continue ;
- des actions de sensibilisation des entreprises à l'intérêt qu'il y a pour elles à recruter des jeunes ayant exercé des responsabilités associatives.
- valoriser l'image sociale des bénévoles

S'agissant du statut du bénévole, des améliorations peuvent être apportées à leur protection juridique. La mise en place d'un véritable « statut » est une question délicate, sur laquelle les associations sont divisées. Risque de dénaturer le bénévolat.

### **4) Créer et consolider le partenariat entre le monde de l'entreprise (DRH) et le monde associatif.**

L'objectif poursuivi est de permettre une utilisation et une reconnaissance réelle par le monde de l'entreprise des outils mis en place par les associations valorisant la formation et les compétences acquises des bénévoles

Faciliter ainsi l'insertion professionnelle notamment des jeunes engagés dans la vie associative

Et faciliter pour le salarié l'exercice d'une responsabilité et engagement associatif.

Prochaines réunions : 29 octobre 14h00 17h00

12 novembre de 09h00 à 12h00

25 novembre de 09h à 12h00